



Vaularon, Yvette, Frileuse
2 av du Soleil Levant
91440 Bures sur Yvette

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE
DU 14/12/2010
AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE DE GIF
SUR YVETTE**

Participants	Mairie de Gif sur Yvette : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Pierre BOURIOT, Maire Adjoint chargé des travaux et du développement durable. • Monsieur Michel BARRET, Maire Adjoint chargé de la prévention, la sécurité et la communication. • Monsieur LIESSE, Directeur Général Adjoint chargé des Services Techniques. VYF : <ul style="list-style-type: none"> • Danielle FARRET : Présidente • André LOIE : Secrétaire • Michel BIGNARD : Vice Président • Gérard PINEL • Pierre FARRET. 	Lieu Mairie de Gif sur Yvette
Invités :		
Excusés :		
Diffusion :	Participants + diffusion VYF	
Rédacteur :	André LOIE	
Prochaine réunion :	A planifier en Décembre 2011	

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) - **Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées réalisés à Gif sur le secteur de Chevry en 2010.**
- 2) - Transfert de charge du **bassin de Chevry** au SIAHVY.
- 3) - **OIN** du Plateau de Saclay et récupération des Eaux,
- 4) - Bassin versant de la **Mérantaise** : avancement des projets de rétention

Points traités :

1) – Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées

Monsieur Bouriot, puis Messieurs Barret et Liesse, exposent les travaux engagés dès l'année 2010, ainsi que ceux prévus pour 2011.

Monsieur Bouriot indique que l'effort majeur actuel porte sur la réhabilitation complète du quartier de Belleville, engagée en 2005 pour une durée de 10 ans (allongement de la planification de 2ans). Le Schéma Directeur d'Assainissement de GIF définit des priorités et des travaux qui s'étaleront sur une durée de 8 à 10 ans dès la fin de la réhabilitation du quartier de Belleville, c'est-à-dire aux alentours de 2015 Chevry représentera un effort majeur dans la planification compte tenu de l'état de son réseau, et des travaux de réhabilitation à engager.

2010

Les Bergeries du château de Belleville ont été desservies et raccordées sur le réseau d'eaux usées de la commune.

Une antenne située sur le merlon de l'allée de la Pointe Genète a été reprise dans son intégralité avec la reprise du branchement d'un riverain (écoulement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales).

La réfection complète du branchement de la maison des Peupliers a été réalisée.

Au niveau du club house de golf, la commune a effectué la reprise d'un affaissement sur le réseau d'eaux usées.

Les travaux de voirie du quartier de Belleville ont généré la reprise du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de l'avenue des Cottages.

L'aménagement des abords de la mairie a engendré la mise en conformité des raccordements eaux usées et eaux pluviales du château de l'Ermitage, des services municipaux, du cinéma et des locaux commerciaux au niveau de l'Orangerie.

2011

Le chemisage de la canalisation eaux usées allée du Champ de la Mare est prévu ; les demandes de subventions ont été faites auprès des organismes officiels.

La réfection du collecteur eaux usées de l'allée des 32 arpents est programmée ; les demandes de subventions ont été faites auprès des organismes officiels.

Le quartier de Belleville verra la réalisation de la 7^{ème} tranche de travaux sur l'avenue des Charmes avec la réfection du réseau eaux usées et eaux pluviales.

La réhabilitation du collecteur eaux usées rocade de Belleville en extrémité du golf à la Feuillarde sera réalisée avant la construction du local technique pour le golf.

Des actions de remise en état sont toutefois engagées dès maintenant, comme le montre le programme des années 2010 et 2011 indiqué ci-dessus. Ces actions « immédiates » sont engagées en fonction des urgences et des priorités identifiées dans le Schéma Directeur d'Assainissement et retenues par les Elus en accord avec l'Agence de l'Eau.

VYF indique qu'une de ses préoccupations porte sur le bassin du Vaularon, et donc sur les actions

de nature à diminuer les eaux parasites et météoriques dans les réseaux EU, ce bassin étant affecté par des dysfonctionnements provenant de Gometz, mais aussi de GIF. VYF ne peut être que très vigilant sur la réduction de tout dysfonctionnement venant tant de Gometz que de GIF.

En réponse à ce point, Monsieur Bourriot indique que GIF est obligé de définir ses priorités en prenant en compte de tous les besoins de la ville, et notamment ceux de la vallée de l'Yvette (cf. la remise en conformité de la zone autour du Château de l'ermitage, des services municipaux et de l'orangerie effectués en 2010).

Il indique cependant que des actions ayant un impact positif d'amélioration pour le versant du Vaularon ont bien été engagées dès 2010, et que le programme 2011 prévoit, en plus de la 7^{ième} tranche de Belleville et le collecteur EU de Baudreville (extrémité du golf), des actions intéressant directement les préoccupations du VYF, à savoir : « le Champ de la mare », et les « 32 Arpents ». Une nette amélioration est à attendre sur le ru de la Frileuse au niveau de la qualité des eaux de celui-ci .

VYF rappelle que le Contrat de Bassin du SIAHVVY doit répondre aux recommandations de la Directive Européenne (DCE) 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et de la Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive Européenne 2000/60/CE, ce qui a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de rivière en diminuant ce type d'anomalie qui sont dénoncées depuis bien longtemps à savoir la pollution de la Frileuse et les eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées qui débordent en fond de vallée dès qu'un orage survient.

2) – Transfert de charge du bassin de Chevry au SIAHVVY

Gif est favorable au transfert de bien et de gestion de ce bassin de rétention des Eaux de pluie au SIAHVVY. Le SIAHVVY y répond positivement, sous réserve que les derniers travaux liés aux contrôles de conformité soient terminés avec Nexity (en cours). Ces derniers travaux de conformité portent, entre autres, sur des défauts d'étanchéité détectés au stade des contrôles obligatoires.

3) - OIN et récupération des eaux

Gif n'a aucun élément ni sur son urbanisation, ni sur son infrastructure. Aucun projet n'a été transmis à ce jour concernant la ville.

VYF indique sa position affirmée lors des réunions avec les membres de la Mission de Préfiguration sur les principes de la rétention à la parcelle, de respect d'un débit de fuite et d'occurrence adaptée. Elle fait état de la nécessité d'être très attentif aux décisions prises en tenant compte de certaines particularités du terrain (exemple de la nationale 118 coupant la Rigole de Corbeville alors que les eaux des nouvelles infrastructures d'y déversent).

Monsieur Bourriot souligne la sensibilisation de l'Agence de l'eau, de la Police de l'eau, mais convient qu'il faut rester vigilant sur les chantiers.

4) – Bassin versant de la Mérantaise, problème des inondations

Monsieur Bourriot rappelle le premier projet du SIAHVVY élaboré, puis refusé par l'Agence de l'eau et le Préfet, car ne prenant pas en compte les nouvelles obligations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Un nouveau projet est de ce fait en cours de finalisation. Il se réfère à l'idée de reconstituer le lit naturel de la Mérantaise, principalement entre le bassin de la Mérantaise et le lavoir (comprenant la zone du CNRS), puis en aval du lavoir dans la propriété « Trimbach ». Tous les bassins du CNRS seront reconstruits. En aval, l'écoulement régulé par des vannes permettant un écoulement fluidifié du cours d'eau doit être revu.

Les travaux pourraient être financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau, le département et la

région, le reste par la Commune et le SIAHVY.

En réponse à la question du VYF sur les actions amont, Monsieur Bouriot indique que le projet prévoit un ajustement du bassin de la Mérantaise et qu'il est prévu, en un deuxième temps, la reconstitution d'une zone humide en amont de ce bassin (zone « Le Billehou »)

Quant aux actions plus en amont (Villiers le Bâcle), seul le respect des règles de construction constitue le garant. Monsieur Bouriot souligne à ce propos le caractère contraignant et positif du contrat de bassin auquel sont soumises les Communes.

Madame Farret remercie au nom du VYF, Monsieur Bouriot, Monsieur Barret et Monsieur Liesse pour la qualité de leur accueil et les invite à l'Assemblée Générale de l'Association qui aura lieu le 5 février en mairie de Bures.